

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

de la Communauté de Communes du  
"Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie"

Séance du 20 mai 2021

République Française

Département  
de la Vendée

Canton de  
SAINT HILAIRE DE RIEZ

Communauté  
de Communes du

"PAYS DE SAINT-GILLES-  
CROIX-DE-VIE"

Siège :

4 rue du Soleil Levant  
CS 63669  
85 806 Saint Gilles Croix  
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :  
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 40

DELIBERATION  
n° 2021 - 4 - 10

L'an deux mille vingt et un, le 20 mai, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 14 mai, s'est réuni à la salle de spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Conseillers communautaires présents :** André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Thierry BIRON, Jean-Baptiste RABINIAUX, Dominique MALARY, Michel REMAUD, Thierry FAVREAU, Philippe MOREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, André MENUET, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Béatrice JUSTIN, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

**Conseillers communautaires absents et excusés :** Christian PRAUD, Nathalie JAN, Catherine GALAND, Joël GIRAUDEAU, Christine CRESTOIS, Alain MAHIET, Jean SOYER.

**Pouvoirs :** Nathalie JAN à Michel REMAUD, Catherine GALAND à Philippe MOREAU, Joël GIRAUDEAU à Denise RENAUD, Christine CRESTOIS à Kathia VIEL, Alain MAHIET à Jocelyne SERVADEI, Jean SOYER à André COQUELIN.

Hervé BESSONNET est désigné secrétaire de séance.

**Approbation d'un avenant n°6 au marché n°2018-026 reprise, fourniture, livraison et mise en service de matériels d'impression, de reprographie, et de fax dématérialisé - Lot 1 Copieurs - Imprimantes**

Par délibération en date du 7 décembre 2017, le Conseil Communautaire a décidé de créer un groupement de commandes pour la passation d'un marché alloti de fourniture de matériel reprographique.

La commission d'appel d'offres a décidé le 30 mai 2018 d'attribuer le lot 1 « Copieurs imprimantes » à la société Quadra (49300 CHOLET) pour un montant total de 470 217,13 € HT, soit 564 260,56 € TTC, dont 155 749,00 € HT, soit 186 898,80 € TTC correspondant aux besoins de la Communauté de Communes.

Afin que le service « Habitat » qui a à imprimer des données personnelles dans le cadre de l'instruction des dossiers d'OPAH et de PTRE dispose d'un copieur, il est nécessaire d'approuver la conclusion d'un avenant 6 au marché 2018-026 visant à acquérir un nouveau copieur ayant les caractéristiques suivantes :

- une imprimante copieur A4/A3, couleur noir et blanc recto verso pour un coût unitaire de 4 430 € HT,
- Maintenance de cette imprimante copieur de 50 € HT sur la durée totale du marché, compte tenu de l'estimation du nombre de copies et du coût à la page de la maintenance (0,0023 €HT la page noir/blanc et 0,023 € HT la page couleur).

Il convient donc d'établir un avenant n° 6 pour l'acquisition de cette imprimante copieur pour un montant de 4 480 € HT, ce qui portera le montant du marché 2018-026 de la Communauté de Communes à 172 521,24 € HT.

**Le Conseil communautaire,  
Dûment convoqué,**

**Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5214-1 et suivants,  
Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment ses articles 28, 42-1 et 65,**

**Vu le décret n° 2016-350 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 139 2 a et 139-6°,**

**Vu le procès-verbal du 30 mai 2018 de la commission d'appel d'offres attribuant le marché n° 2018-026 de « Fourniture de matériel reprographique – lot 1 copieurs imprimante » à la société QUADRA,**

**Vu le marché n° 2018-026 de Fourniture de matériel reprographique – lot 1 copieurs imprimante,**

**Vu l'avis de la commission d'appel d'offres sur le projet d'avenant,**

**Vu les crédits inscrits au Budget 2021,**

**Vu le projet d'avenant n°6,**

**Vu le rapport,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE :**

**Article 1 :** d'approuver la passation d'un avenant n° 6 au marché n° 2018-026 de « Fourniture de matériel reprographique – lot 1 copieurs imprimante » visant à acquérir une imprimante copieur pour un montant de 4 480 € HT ;

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant à signer l'avenant n° 6 correspondant et l'ensemble des pièces s'y rapportant.

**Fait et délibéré,**

**Les jour, mois et an que dessus,**

**Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,**

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 27 MAI 2021
- de l'affichage le : 27 MAI 2021
- de la publication sur le site [www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr) le : 27 MAI 2021

Givrand, le 25 mai 2021

Le Président,

François BLANCHET



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*